



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
1 8 2 5 0 H E N R I C H E M O N T
☎ 02.48.26.70.04 - 📠 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 22 NOVEMBRE 2022

Portant réglementation du stationnement et de la circulation Lors du marché de Noël organisé par l'amicale des écoles Le dimanche 27 novembre 2022

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants ;
- Vu le Code du commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8 ;
- Vu, le Code de la Route et notamment son article R417-10 ;
- Vu l'organisation par l'amicale des écoles d'un marché de Noël, dimanche 27 novembre 2022 sur le domaine public ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de cette manifestation en centre-ville.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit : le dimanche 27 novembre 2022 de 8h à 20h :

- Place de la Mairie
- Rue de la Mairie
- Rue du Nord
- Place Bernard (partie côté jeu de paume)
- Rue du Jeu de Paume

Article 2^{ème} : La circulation exception faite de ceux des Sapeurs-Pompiers, Gendarmes, Médecins, Ambulanciers, Infirmiers et SAMU sera interdite Place de la Mairie, Rue de la Mairie, Rue du Nord, Place Bernard (partie côté jeu de paume), Rue du Jeu de Paume, le dimanche 27 novembre 2022 de 8h à 20h.

Article 3^{ème} : Les barrières et panneaux matérialisant cette réglementation seront mis à disposition par les services techniques de la commune et mis en place par l'association.

Article 4^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Chef de Gendarmerie d'Henrichemont
- Le Responsable des Services Techniques de la commune
- Les organisateurs sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Gilles BUREAU

